



Gdf, facture de 3500 euros, car mensualisation non payée, sans ré

Par lili, le **13/01/2010** à **09:02**

Bonjour, après un déménagement, nous avons résilié notre contrat Gdf au 1^{er} décembre 2009. Ils nous réclament 3500 euros. Nous pensions être mensualisé, et avons bien reçu notre échéancier, au mois de décembre 2008. Mais A priori la banque rejetait les paiements pour le motif : pas d'ordre à payer. C'est vrai que nous n'avons pas l'habitude de pointer nos comptes: un tord, je l'avoue, mais nous ne nous sommes jamais aperçu que les prélèvements n'étaient pas réalisés. Nous n'avons jamais reçu de réclamation ni de la banque, ni de GDF et ils en conviennent. De ce fait ils nous proposent de régler à l'amiable, cette facture en 5 fois, soit 700 euros, pendant 5 mois. C'est un trou énorme dans notre budget que nous ne pouvons assumer. Ils nous ont dit que si on voulait rallonger les échéances de cette créance, notre dossier partirait au contentieux, et que l'on risquait, non seulement d'être débouté, du fait que normalement, ils n'accordaient jamais de délais de paiement sur des contrats résiliés, mais qu'en plus, nous risquions d'être majoré. Que pouvons nous faire. En vous remerciant, bien cordialement Elisabeth GARRIGA